L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. No 73, Rue de Chartres entre Conti & Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 14 AOUT 1862

G. F. Weisse, F. Limet, E. Dufour, C. Marry, Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans:

JEUDI MATIN, 14 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. E. Sykes, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 59—Farine, ale, porter, pistaches et cidre.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan—Indiennes, cotons bleus, coutil, étoffes rayées et marchandises sèches.

Par Hoffman & Marks, 63, rue de Chartres, un bel assortiment de meubles.

Par R. Scott, rue des Magasins, encoignure Natchez—Vin rouge, Sherry, Malaga, ale, [illegible], vermouth, cigares, &c.

La conscription.

Les journaux du Nord auraient bien fait de procéder au système de la conscription, qu'ils appelaient une mesure barbare, anti-républicaine, empruntée aux idées les plus tyranniques de l'Europe, qu'aujourd'hui ils sont obligés de se donner beaucoup de peine pour détruire leurs anciens arguments et faire valoir les mérites du système, auquel les Etats vont probablement avoir recours pour fournir au gouvernement de Washington les 300,000 hommes qu'il demande. Le *World* se fait remarquer par son ardeur à défendre ce qu'il attaquait naguère, et il consacre un long article à prouver que la conscription n'est pas un mal. Nous en reproduisons les principaux passages.

Beaucoup d'hommes craignent le recours au tirage comme un mal terrible. Ils laisseraient plutôt le vieux drapeau s'en aller à la dérive que de le sauver ainsi. Les hommes qui parlent ainsi sont de deux sortes—les gens faibles d'esprit qui évitent de réfléchir, et les gens sans cœur qui évitent le danger. Nous avons quelque chose à dire aux deux classes.

Le peuple s'est mis dans la tête qu'il y a quelque chose d'oppressif et d'humiliant à substituer le service obligatoire au service volontaire—pourquoi ne se demande-t-il pas honnêtement quelle distinction il y a entre la conscription obligatoire et la taxation obligatoire? En quoi un gouvernement se discrédite-t-il plus en vous obligeant à prendre un fusil pour sa défense, qu'en vous contraignant à lui délivrer vos dollars pour le même objet? Pourquoi ne pas appliquer le principe du système volontaire à la levée des impôts aussi bien qu'à la levée des soldats? Indubitablement on obtiendrait ainsi beaucoup d'argent!

Il y a une multitude de patriotes au cœur noble qui contribueraient de tous leurs moyens à la poursuite de cette guerre. On pourrait réaliser des millions. Mais le gouvernement doit-il brûler le bill sur la taxe et se fier aux listes de souscription? Vous répondez "Non", n'est-ce pas. Le gouvernement qui abandonnerait son droit de lever des taxes, et qui confierait son existence à la disposition qu'aurait tel ou tel homme de fournir volontairement de l'argent, vous le mépriseriez; et, cependant, vous croyez déraisonnable et odieux que le même gouvernement, dans les mêmes circonstances pressantes, n'abandonne pas son droit de recourir au tirage, et vous voudriez qu'il confiât son existence à la disposition de Tom, Dick et Harry de s'offrir comme volontaires pour porter le mousquet.

Dites-vous que la compulsion, dans ce dernier cas, n'est pas nécessaire? Quel est le prophète qui vous a renseigné? Où avez-vous obtenu l'assurance que les 300,000 hommes demandés arriveront en temps utile, en suivant le système des volontaires? Nous disons en temps utile. Non pas dans six mois d'ici, non pas dans trois mois, mais à temps pour faire face aux légions armées que la conscription confédérée a levées et qu'elle va lancer contre nous. Il n'y a pas un homme hors de Richmond qui puisse garantir qu'une armée ennemie ne sera pas jetée sur Washington d'ici à quatre semaines; et une armée à laquelle ne pourrait résister aucune force que nous ayons actuellement disponible. Qui croyait il y a un mois que trois hommes contre un allaient être précipités sur McClellan? Cela est arrivé et Richmond n'a pas été pris. Qui peut dire que trois hommes contre un ne seront pas précipités sur Pope d'ici à un mois? Cela peut arriver et Washington être perdu. Notre seule sécurité consiste à envoyer immédiatement de grands renforts à nos armées. Chaque jour de délai augmente le danger. Rien n'assure qu'il y aura assez de volontaires à temps.

Le gouvernement en est réduit à une question de chance, et tout cela parce qu'il recule devant l'exercice d'un pouvoir qui lui est donné par la lettre même de la Constitution, aussi bien que par le droit naturel, et devant lequel aucun gouvernement sur la surface de la terre n'a encore reculé, dans aucune occasion, même quand il n'y avait pas la dixième partie de l'urgence qu'il y a aujourd'hui.

Cette idée que le gouvernement fédéral perdra son crédit en imposant le tirage au sort est une absurdité. Un pareil acte aurait justement l'effet contraire. Il donnerait au monde une nouvelle preuve de la force républicaine. Il montrerait que la république n'est pas à la merci de l'émotion populaire du moment, mais qu'il a en réserve, pour sa conservation, des pouvoirs égaux à ceux qu'a l'empire le plus orgueilleux parmi les nations. Il prouverait que le peuple américain est quelque chose de plus qu'une populace organisée; que les américains sont membres d'une puissance commune, ayant sa vie millénaire à vivre, ses responsabilités à supporter, ses pouvoirs souverains à exercer, devant lesquels, quand tout est en jeu, la simple convenance ou le plaisir d'un individu ne peut entrer en ligne de compte.

Le nouveau tarif.

C'est le 1er août que le nouveau tarif voté dans les derniers jours de la session congressionnelle, a été mis en vigueur par toutes les douanes des Etats-Unis. Cet acte qui dépasse de beaucoup les rigueurs du tarif Morrill qui avait excité déjà tant de mécontentement en Europe, bien qu'il n'ait été qu'un tarif mort né, est devenu pour la presse de la Nouvelle-Angleterre et pour celle de New-York, à l'exception de quelques feuilles sensées et modérées, un sujet de félicitations et de chants de triomphe. "C'est l'idée chérie de Henry Clay, celle de Daniel Webster mise en pratique. Que ne doit-on pas en attendre?"—Mais, comme en parlant ainsi la presse s'aperçoit que la démonstration de la supériorité du nouveau système sur l'ancien n'est pas chose facile, surtout en se renfermant dans les bornes même du sujet, elle imagine alors un bon moyen d'amener l'œuvre congressionnelle, et ce moyen consiste à comparer l'acte du tarif à la taxe fédérale précédemment votée par le même congrès.

"La dette gigantesque créée par la guerre, dit le N. York *World*, et les établissements militaires qui devront être entretenus après qu'elle sera terminée, ne laissent au gouvernement d'autre choix que de lever un large revenu annuel.

Nous connaissons la forte répugnance du peuple pour une taxe intérieure, nous connaissons cette répugnance par les efforts que le congrès a faits lui-même à voter ce bill de taxe, bill qu'il n'est pas de nature à faire supporter sans plainte. Il est, en effet, si compliqué, si minutieux, si multiple, il requiert le service d'une si grande quantité d'officiers et il soumet les contribuables à des visites domiciliaires si importunes et si ennuyeuses, que la préférence publique se manifestera chaque année de plus en plus en faveur de l'ancien système de faire un revenu avec des droits sur l'importation. Quand le rétablissement de la paix permettra au gouvernement d'alléger les charges publiques, quelques unes des taxes intérieures devront être rendues en premier lieu. Elles seront graduellement supprimées, les unes après les autres, et finalement abolies avant qu'aucune protestation populaire ait été exercée contre les clauses du tarif."

Voilà par quels arguments le New-York *World* qui, en cela, est l'écho fidèle de presque toute la presse du Nord, soutient le tarif excessif voté tout récemment par le Congrès et sur lequel les préoccupations publiques, déterminées par les événements militaires, ne se sont pas encore portées. Nous croyons facilement que tous ces rapprochements entre les idées de protection industrielle de ce temps et les mêmes idées développées si brillamment autrefois par les grands orateurs du Sénat, Webster et Clay, ne soulèveront aucune objection parmi les hommes tout à fait dévoués à l'administration de M. Lincoln, mais que ne penseront pas les hommes graves qui n'ont jamais entendu l'interdiction par le mot protection et qui n'ont jamais pensé qu'un seul tarif [illegible] pût atteindre trois buts à la fois et donner un revenu pour les dépenses administratives, un revenu pour les intérêts de la dette et un revenu pour l'amortissement de la dette elle-même?

La naïveté du *World* est admirable, du reste—Soutenu par le sentiment que tout le Nord-Est, c'est-à-dire tout ce qui l'environne, entretient passionnément des idées protectionnistes conformes aux siennes, et en cela il ne se trompe guère, ce journal s'écrie pour mieux assurer l'existence du tarif: "La taxe intérieure que le peuple n'aime pas, passera, mais le tarif restera, attendu que ce tarif est pendant longues années l'espoir de l'avenir industriel des Etats-Unis." Ainsi, commercialement parlant, on peut dire que les Etats-Unis sont bloqués à jamais en ce qui concerne les importations européennes. Il reste maintenant à savoir si les effets de ce blocus, inspiré par les besoins financiers de la guerre et motivé par des raisons de protection industrielle, justifieront les prévisions du journal de New-York, en faisant de tout le Nord des Etats-Unis le rival heureux de l'Angleterre ou plutôt le rival heureux de l'Europe manufacturière.

Journaux de Baltimore.—Nous remercions la personne qui a déposé à notre bureau des journaux de Baltimore; c'est avec plaisir que nous renouvellerons l'échange de notre journal avec les feuilles de la métropole du Maryland.

Affaire de Bâton-Rouge.

Dépêches du général Breckinridge.

Il n'y a plus de doute sur la destruction de l'*Arkansas*. Le général Breckinridge en a informé le général Van Dorn, par la voie télégraphique et les dépêches annonçant le sort du bélier ont été publiées dans le *Mississippian*.

La première, datée du camp sur la rivière des Comites, dit:

"L'*Arkansas* est resté avec sa machine endommagée, à cinq milles au dessus de la ville, de l'autre côté du fleuve, toute la journée d'hier. Son commandant m'a fait dire hier soir qu'il tâcherait de remonter le fleuve et il demande, si cela est possible, que vous envoyiez un bateau pour l'aider.

"D'après le rapport qui m'a été adressé l'*Arkansas* est pour toujours hors de service."

La seconde et dernière est conçue ainsi:

Rivière Amite, 6 août.

Vers une heure aujourd'hui les canonnières fédérales ont attaqué le bélier confédéré Arkansas. Le messager me dit qu'il s'est bien défendu pendant quelque temps, et qu'il leur a causé quelques avaries. L'Arkansas en faisant explosion a péri de la main de son équipage dont les hommes pour la plupart se sont échappés.

John C. Breckinridge.

Une dépêche du général Breckinridge au général Van Dorn sous la date du 6, de la rivière Amite, à 10 milles de Bâton-Rouge, est la seule information que nous ayons reçue du bas du fleuve. La bataille a été livrée dans la matinée du 5 et le général Breckinridge dit:

"Nous avons occupé une partie de la ville et le champ de bataille jusqu'au soir. Aucun résultat décisif après une dernière dépêche.

"Comme il n'y a pas d'eau entre ce point et le fleuve, j'ai été forcé de venir ici pour en avoir. Je me suis mis en mouvement quand j'ai voulu et en bon ordre. Nous avons brûlé presque tous leurs camps et une grande quantité d'approvisionnements et nous avons taillé l'ennemi en pièces.

"Le général Williams et d'autres officiers fédéraux de distinction ont été tués."

Le *Mississippian* dit que des mouvements, qui peuvent encore donner à l'affaire de Bâton-Rouge un aspect dont nous pourrons nous féliciter, sont en voie d'exécution. La petite force des Confédérés sous Breckinridge sera appuyée prochainement et nous pouvons raisonnablement attendre qu'il prendra bientôt l'offensive.

L'accident qui a mis l'Arkansas dans l'impossibilité de prendre part à l'engagement en appelant l'attention de la flotte fédérale a empêché seul le succès complet du mouvement.

(*Memphis*, (Grenada) *Appeal*.)

Promotion dans la Légion d'Honneur—Le *Moniteur* français annonce que M. le comte Méjan, consul de France à la Nouvelle-Orléans, et chevalier de la Légion d'Honneur, a été promu au grade d'officier dans cet ordre. Cette récompense indique que le gouvernement français a pleinement approuvé la conduite tenue par M. le comte Méjan dans les circonstances difficiles qu'il a eu à traverser.

Concert à l'Opéra.—Nous rappelons aux dilettanti que c'est ce soir à huit heures que doit avoir lieu le concert donné par M. J. Oliveira, l'éminent violoniste assisté de trois artistes MM. A. Dantou, L. Mayer et P. Greuling et d'amateurs distingués de notre ville. On y fera de bonne musique et on y entendra de jolies voix. Parmi les airs que doit chanter Mlle *** nous remarquons l'air du Pré aux Clercs, avec le solo de violon par M. Oliveira.

CHRONIQUE LOCALE.

Noyé.—M. Beach a été prévenu ce matin qu'on a trouvé le cadavre d'un petit garçon flottant dans le fleuve, au pied de la rue Sophie.

Le défunt se nommait John Carr. Il est né dans cet Etat et était âgé d'environ onze ans. On a trouvé le cadavre en face de la rue Booth.

Cour Prévôtale—Aucune affaire importante n'a été appelée hier devant le juge Bell.

Jean Baptiste, nègre, a été condamné à six mois de prison. Employé par deux officiers sous parole, il fut avec eux de l'autre bord du fleuve; on fouilla sa voiture et l'on y découvrit des lettres cachées.

Mme Hart a dû acquitter une amende de vingt piastres pour avoir battu une vieille femme.

M. Levi a été condamné à un mois de prison pour avoir tenu un langage séditieux. Il était accusé d'avoir dit que cinq cents soldats fédéraux avaient jeté leurs armes sur la levée, à Baton Rouge, et refusé de se battre. [illegible]

Un nègre du nom de Sylvestre a été condamné à un an de travaux forcés au fort Jackson pour avoir assailli M. Andrews et sa fille demeurant dans la rue du Camp, No 25. Il fut découvert sous le lit de M. Andrews, celui-ci ayant aperçu de l'arrivée, le nègre le renversa et s'élança sur la galerie où la fille de M. Andrew appelait le watchman; il terrassa cette demoiselle et s'enfuit. Il fut arrêté un peu plus tard. On le connaissait dans la maison et il lui avait été défendu d'y entrer.

Henry Evans a été envoyé en prison pour six mois: il a aidé quelqu'un à franchir les lignes fédérales au Lac, à l'extrémité du chemin de fer, avec des médicaments. Ce quelqu'un est un M. Grant, qui dîna avec l'accusé il y a trois ou quatre semaines et laissa les drogues chez lui.

L'accusation portée contre Molière a été mise hors de cour. Il s'agissait d'une rixe entre joueurs.

Le magistrat a condamné à un mois de prison John Cushing, qui s'était enivré et avait troublé la paix.

Hossam et Gallagher, appartenant aux [illegible] Rifle Rangers [illegible], ont été condamnés à un mois de prison. Ils ont insulté des passants dans les rues.

Sarah Mason, jeune femme mariée, a été conduite devant le juge. Sa mère l'accusait de fréquenter une mauvaise maison. Le magistrat lui a dit que si elle ne rentrait pas dans la bonne voie, il l'enverrait en prison pour six mois. Il l'a acquittée après cet avertissement.

Theo Cline et Pat. Delony, [illegible] de whisky, ont été condamnés [illegible] de prison.

Un homme, accusé d'avoir volé un mulet, trouvé en sa possession, a prouvé qu'il l'avait acheté à l'encan, à un marché, mais d'un [illegible]. Le tribunal a décidé que le plaignant avait droit à l'animal et l'accusé aux deux cents piastres qu'il avait payées. Si le mulet avait été vendu par un encanteur, la vente eût été valide.

On a plusieurs fois essayé de soumettre des causes civiles au juge Bell, mais il les a toutes refusées excepté quand les demandeurs étaient dans le besoin. Un cas de ce genre s'est présenté hier. Le demandeur a voulu établir que sa plainte lui donnait droit à une intervention de la Cour, mais comme il a été prouvé qu'il était porteur d'un billet de cinq cents piastres que le défendeur [illegible] payer l'intérêt jusqu'à l'échéance, l'affaire a été mise hors de cour.

Un nègre—Le *True Delta* d'hier annonce que la patrouille des environs de Chalmette a rencontré, le matin, un nègre qui d'abord a obéi à l'ordre de s'arrêter, mais qui se ravisant, s'est mis à courir. On lui a tiré cinq coups de fusil et presque toutes les balles l'ont atteint. Il s'est alors retourné et a fendu la tête d'un soldat d'un coup de bâton.

On croit que ce nègre mourra de ses blessures.

Vol.—Wm Henry, nègre, et un jeune homme de couleur du nom de George Washington ont été condamnés à six mois de workhouse.

Ils ont volé des jambons et des vins dans le magasin de MM. Vous Bres, rue des Magasins, dans la nuit du 12 au 13 courant.

L'officier Long a trouvé une partie du vin dans le grenier du magasin de MM. Grieff, Byrne & Co, où les voleurs l'avaient caché.

Accident.—L'officier Collins, du Deuxième District, dit qu'un homme d'équipage du bateau à vapeur *J. Morgan Brown* a été grièvement blessé, hier après-midi, à 5 heures.

Le malheureux a été frappé à la tête par un morceau de bois. Il est mort après deux heures de souffrances, tandis qu'on le transportait à l'Hôpital.

Le cadavre est au poste de la rue Tremé.

Arrestations.—Une femme qui était tellement ivre qu'elle n'a pu donner son nom, a été arrêtée pour avoir essayé de briser les portes et les fenêtres d'une de ses voisines, dans la rue Pauline.

—Le capitaine J C Smart a fait arrêter, hier soir, John Black, qu'il accusait d'avoir employé un langage séditieux. Nous croyons qu'il a été relâché plus tard.

—Chas. Williams a été arrêté, dans la rue des Remparts, comme suspect et dangereux et pour avoir essayé d'obtenir une passe à l'aide de faux prétextes.

—J. B. Venturi a été arrêté dans le Deuxième District. Il avait en sa possession une pièce de Buffalo, une selle, [illegible] et une épée qu'il avait [illegible] dans le fleuve, dans la paroisse St-Jean-Baptiste, et qu'on suppose avoir appartenu au gén. Williams.

Nouvelles Européennes.

Nous lisons dans l'*Indépendance Belge* du 18 juillet:

Le grand-duc Constantin réussit à se faire bien venir des Polonais, et l'attentat commis sur sa personne n'a pas peu contribué à cet heureux résultat. Lors de l'accouchement de la grande-duchesse, beaucoup d'habitants ont illuminé, bien qu'ils n'y fussent pas obligés.

Le 10 juillet, le grand duc ayant fait mander au palais la municipalité de Varsovie, lui a dit que les mesures militaires exceptionnelles prises après l'attentat n'étaient dirigées que contre les fauteurs de désordres. Il la pria aussi de tranquilliser la population. Un des membres de la municipalité, le négociant Szlenker, répondit que les hommes modérés mettaient leur confiance dans le grand-duc, mais qu'il fallait se concilier les masses et, faisant allusion à l'emprisonnement du chanoine Wyszinski, il parla de la nécessité d'une amnistie générale.

Le grand-duc répondit: "Je suis ici depuis trop peu de temps pour connaître tous les détails, mais soyez persuadés que j'examinerai cette affaire et que nous nous comprendrons."

Le même journal publie les télégrammes suivants:

Turin, vendredi, 18 juillet.

Des nouvelles reçues des frontières vénitiennes annoncent que des démonstrations sympathiques ont eu lieu à Venise à l'occasion de la reconnaissance par la Russie du royaume d'Italie. Des pétards ont été tirés et des affiches tricolores placardées.

Les autorités s'inquiètent de l'attitude de la population.

Vienne, jeudi, 17 juillet.

La Chambre des Députés a été saisie du budget de l'Etat pour 1863.

Les crédits demandés pour les services militaires présentent une réduction de 30 millions.

Le chiffre total des dépenses est de 362 millions 321 mille florins; celui des recettes de 304 millions 800 mille florins.

Le déficit devra être couvert par des ressources provenant des obligations de l'emprunt-loterie de 1860 et par une élévation d'impôts.

Copenhague, jeudi soir, 17 juillet.

Le roi de Suède, ayant dans sa suite deux officiers français, est arrivé aujourd'hui. Il a été reçu avec beaucoup de cordialité par le Roi et par le peuple. Le Roi l'a conduit au château de Fredensborg.

Berlin, vendredi matin, 18 juillet.

M. de Reichensperger, chef de la fraction ultramontaine, déposera une interpellation à la Chambre des Représentants sur la reconnaissance de l'Italie annoncée au Parlement de Turin par M. Rattazzi. Développant l'idée que ce projet de reconnaissance inquiète le peuple prussien, il demandera si une décision est intervenue et dans quel sens.

Marseille, mercredi, 16 juillet.

Nous recevons des nouvelles de Constantinople du 9.

Un incendie a dévoré trois mille maisons du faubourg de Pera. Le ministre de la guerre a été légèrement blessé.

Il y a eu une émeute à Alep. On a dévalisé une maison chrétienne. Les troupes sont restées impassibles.

Il est dû un arriéré énorme aux troupes de Syrie.

Dix mille habitants de la province de Damas et leurs prêtres grecs ont embrassé le catholicisme.

Le nouveau ministre d'Italie est chargé de protester contre toute conférence relative aux principautés du Danube, auxquelles l'Italie ne participerait pas.

La reine douairière de Naples, accompagnée du comte de Girgenti et de la princesse Annonciade, est arrivée ce matin à Marseille. Elle a immédiatement continué sa route vers Zurich.

Affaire de la Hesse électorale.

L'affaire de la Hesse électorale vient d'entrer dans une phase qui ne permet guère d'espérer le terme d'une complication dont les conséquences pourraient entraîner certains dangers.

On connaît le point précis de la question. L'électeur, à la suite des légitimes exigences de l'opinion publique dans la Hesse, avait été mis en demeure par la Diète de Francfort, juge naturel des conflits qui s'élèvent au sein des Etats de la Confédération germanique, d'accorder à son peuple la constitution libérale de 1831 et l'application de la loi électorale de 1849.

Par suite d'un accident que nous avons rapporté, le cabinet de Berlin, qui appuyait énergiquement la décision de la Diète, fut amené à exiger de l'Electeur la démission de son ministère et la formation d'un cabinet disposé à adopter les réformes politiques demandées à la fois par le peuple et par l'Assemblée diétale. Un nouveau ministère a été, en effet, nommé par l'Electeur; mais, par suite de circonstances encore ignorées, les ministres nouveaux, soit par leurs antécédents, soit par les opinions qu'ils ont immédiatement manifestées, ont été reconnus comme des partisans de la Constitution rétrograde de 1860.

En présence d'un état de choses où elle pouvait voir peut-être quelque arrière pensée, la Prusse a cru devoir prendre des mesures comminatoires. Le télégraphe nous a appris hier soir que M. d'Usedom, ministre de Prusse près la Diète germanique, avait quitté Francfort pour retourner à Berlin. D'un autre côté, le corps de troupes prussiennes cantonné à Wesel a reçu l'ordre de se mettre immédiatement en marche pour envahir le territoire hessois.

En apprenant ces résolutions, le nouveau cabinet hessois aurait pris pour programme la Constitution de 1831 et la loi électorale de 1849. Par suite de cette décision, la marche des troupes prussiennes a été arrêtée, et, sans doute, M. d'Usedom ne tardera pas à reprendre son poste.

Tout porte à croire cette importante affaire terminée, et, au point de vue des suites immédiates, elle l'est sans doute. Cependant un télégramme de Francfort annonce que l'Electeur a protesté auprès de la Diète contre la violation de sa frontière par la Prusse.

D'un autre côté, le gouvernement du roi Guillaume, si l'on en croit la *Gazette de l'Etoile*, se réserve de prendre ultérieurement des mesures, dans le cas où le cabinet hessois ne remplirait pas ses promesses.

(*Patrie*.)

FEUILLETON.

L'HOROSCOPE,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

VIII—Suite.

C'étaient, en effet, les fables de Persée et d'Andromède, de Médée, de Pan, d'Apollon, de Daphné, qui formaient les principaux sujets de ces tableaux, où l'aiguille avait plus d'une fois victorieusement lutté contre le pinceau.

Mais celle qui attirait le plus particulièrement l'attention, dit un historien, c'était la fable de Jupiter et de Danaé.

La Danaé était faite par une main si délicate et d'une façon si savante, que l'on voyait sur son visage le ravissement où elle était en contemplant, en voyant, en écoutant tomber la pluie d'or.

Elle était, comme reine des autres tapisseries, éclairée par une lampe d'argent, sculptée et non pas fondue, à ce que l'on assurait, par Benvenuto Cellini lui-même. Et, en effet, quel autre que le ciseleur florentin eût pu se flatter de faire d'un bloc d'argent un vase de fleurs d'où s'échappait, fleur lumineuse elle-même, la flamme?

Cette tapisserie de Danaé formait les parois d'une alcôve, et la lampe, en même temps qu'elle éclairait la Danaé immortelle et peinte, était destinée à éclairer toutes les Danaés vivantes et mortelles qui viendraient attendre dans ce lit, au-dessus duquel elle était suspendue, la pluie d'or des Jupiters de cet Olympe terrestre qu'on appelait le Louvre.

Le prince regarda tout autour de lui, souleva les rideaux et les portières pour bien s'assurer qu'il était seul, et, après cette minutieuse perquisition, il enjamba le balustre, et, se couchant sur le tapis, se glissa sous le lit.

Pour ceux de nos lecteurs qui ne sont point familiarisés avec les ameublements du XVIe siècle, disons ce que c'était que le balustre.

On appelait balustre la clôture faite de petits piliers formant galerie, et qui se mettait autour des lits pour former les alcôves, comme on en voit encore aujourd'hui dans le chœur des églises ou des chapelles, et dans la chambre à coucher de Louis XIV, à Versailles.

Nous avons cru qu'en passant de M. de Condé au balustre, et cela aussi rapidement que nous venons de le faire, le lecteur nous tiendrait quitte de ces observations; mais, en y réfléchissant, nous préférons, au lieu d'esquiver l'explication, aller bravement au-devant.

Et, se couchant sur le tapis, avons-nous dit, le prince se glissa sous le lit.

Eh! oui, sans doute, c'était là une position ridicule, une position indigne d'un prince, surtout quand ce prince s'appelle le prince de Condé. Mais, que voulez-vous! ce n'est point ma faute si le prince de Condé, jeune, beau, amoureux, était si jaloux, qu'il en était ridicule, et, comme je trouve le fait consigné dans l'histoire du prince, on me permettra de n'être point plus scrupuleux que l'historien.

Et votre observation, cher lecteur, est si vraie et si sensée, qu'à peine sous le lit, le prince se fit les mêmes réflexions que vous venez de faire, et que, s'admonestant de la façon la plus sévère, il se demanda quelle figure maladroite il ferait sous ce lit, s'il y était découvert, ne fût-ce que par un valet; quelle série de brocards et de pasquinades il allait fournir à ses ennemis! de quelle déconsidération il risquait de se couvrir aux yeux de ses amis! Il alla enfin jusqu'à croire qu'il voyait se détacher du fond de la tapisserie le visage courroucé de l'amiral; car, lorsque, enfant ou homme, nous nous trouvons dans une situation équivoque, la personne à laquelle nous pensons et que nous craignons le plus de voir apparaître pour nous reprocher notre faute est toujours celle que nous aimons et respectons le plus, parce que c'est alors et en même temps celle que nous craignons le plus.

Le prince se fit donc (nous prions le scrupuleux lecteur d'en être persuadé) toutes les réprimandes qu'un homme de son caractère et de sa condition devait se faire en pareille occurrence; mais le résultat de tous ses raisonnements fut qu'il s'avança sous le lit d'une vingtaine de centimètres de plus, comme on dirait aujourd'hui, et qu'il s'y établit le plus commodément qu'il put.

D'ailleurs, il avait bien autre chose à quoi penser!

Il venait à arrêter la conduite qu'il aurait à tenir, une fois les deux amants en présence.

Ce qui lui semblait le plus simple, c'était de sortir brusquement, et, sans explication préalable, de croiser l'épée avec son rival.

Mais cette conduite, si simple en apparence, lui parut, en y réfléchissant, n'être pas sans danger, non pas pour sa personne, mais pour son honneur. Ce compagnon, quel qu'il fût, était, il est vrai, complice de la coquetterie de mademoiselle de Saint-André, mais complice bien innocent.

Il revint donc sur sa première détermination et résolut de voir et d'écouter froidement ce qui allait se passer sous les yeux et par les oreilles d'un rival.

Il venait d'accomplir ce grand acte de résignation, quand le timbre de sa montre, qui était fort sonore, vint lui révéler tout à coup un péril auquel il n'avait pas songé. Dès cette époque, l'occupation de Charles-Quint à Saint-Just le prouve de reste, dès cette époque, les montres et les pendules étaient non seulement des objets de luxe, mais encore des objets de fantaisie, qui allaient beaucoup moins selon l'espérance du mécanicien que selon leur caprice. Il en résulta que la montre de M. de Condé, qui retardait d'une demi-heure sur le Louvre, se mit à sonner minuit.

M. de Condé, comme on l'a déjà vu, était en proie à une impatience peu commune; de peur qu'ayant fini, il ne prît à sa montre la fantaisie de recommencer, et que le timbre accusateur ne le dénonçât, il mit l'indiscret bijou dans le creux de sa main gauche, appuya dessus le pommeau de son poignard, pressa vigoureusement le pommeau contre le cadran, et, sous cette pression qui brisa sa double boîte, l'innocente montre rendit le dernier soupir.

L'injustice des hommes était satisfaite.

Cette exécution était à peine achevée, que la porte de la chambre s'ouvrit de nouveau; par le bruit qu'elle fit, elle attira les yeux du prince de son côté, et M. de Condé vit entrer mademoiselle de Saint André, l'œil au guet, l'oreille au vent, et suivant, sur la pointe du pied, cette odieuse créature qui avait nom Lanoue.

IX

LA TOILETTE DE VENUS.

Quand nous disons: suivant sur la pointe du pied cette odieuse créature qui avait nom Lanoue, nous nous trompons, non pas à l'endroit de Lanoue, mais à celui de mademoiselle de Saint André.

Une fois dans la salle des Métamorphoses, mademoiselle de Saint André ne suivit plus la Lanoue, elle la précéda.

La Lanoue resta derrière pour fermer la porte.

La jeune fille s'arrêta devant une toilette sur laquelle reposaient deux candélabres, qui n'attendaient, pour briller de tout leur éclat, que la flamme communicative qui devait leur donner la vie.

—Vous êtes sûre que nous n'avons pas été vues, ma chère Lanoue? dit-elle avec cette douce voix qui, après avoir fait vibrer l'amour, faisait vibrer la colère dans le cœur du prince.

—Oh! ne craignez rien, mademoiselle, répondit l'entremetteuse; en raison de la lettre de menace adressée hier au roi, les ordres les plus sévères ont été donnés, et, à partir de dix heures du soir, les portes du Louvre ont été fermées.

—A tout le monde? demanda la jeune fille.

—A tout le monde.

—Sans exception?

—Sans exception.

—Même au prince de Condé?

La Lanoue sourit.

—Au prince de Condé surtout, mademoiselle.

—Vous en êtes bien sûre, Lanoue?

—Certaine, mademoiselle.

—Ah! c'est que....

La jeune fille s'arrêta.

—Qu'avez vous donc à craindre de monseigneur?

—Bien des choses, Lanoue.

—Comment cela, bien des choses?

—Oui, et une entre autres.

—Laquelle?

—C'est qu'il ne me poursuive jusqu'ici.

—Jusqu'ici?

—Oui.

—Jusque dans la salle des Métamorphoses?

—Oui.

—Mais comment saurait-il que mademoiselle y est?

—Il le sait, Lanoue.

Le prince, comme on le comprend bien, écoutait de toutes ses oreilles.

—Qui a pu le lui apprendre?

—Moi même.

—Vous?

—Moi, sotte que je suis!

—Oh! mon Dieu!

—Imagine-toi qu'hier, au moment où il allait me quitter, j'ai eu l'imprudence, à la suite d'une plaisanterie, de lui jeter mon mouchoir; dans ce mouchoir était le petit billet que tu venais de me remettre.

—Mais le billet n'était pas signé?

—Non, par bonheur.

—C'est bien heureux, en effet, Jésus-Maria! L'entremetteuse se signa dévotement.

—Et, continua-t-elle, vous ne lui avez pas redemandé votre mouchoir?

—Si fait, Mésières a passé six fois chez lui de ma part dans la journée, le prince était sorti depuis le matin, et, à neuf heures du soir, il n'était pas rentré.

—Ah! ah! murmura le prince, c'est le page à la figure qui est venu pour me parler, et qui a tant insisté pour me voir.

—Vous vous fiez à ce jeune homme, mademoiselle?

—Il est fou de moi.

—Les pages sont bien indiscrets; il y a un proverbe sur eux à cet endroit là.

—Mésières n'est pas mon page; c'est mon esclave, dit la jeune fille avec un ton de reine. Ah! Lanoue, maudit M. de Condé! il ne lui arrivera jamais pire mal que celui que je lui souhaite.

—Merci! belle des belles, murmura le prince. Je me rappellerai vos excellents souhaits à mon égard.

—Eh bien, mademoiselle, dit Lanoue, quant à cette nuit, vous pouvez être tranquille. Je connais le capitaine de la garde écossaise et je vais lui recommander monseigneur.

—De quelle part?

—De la mienne! Soyez tranquille, cela suffira.

—Ah! Lanoue!

—Que voulez-vous, mademoiselle! tout en faisant les affaires des autres, il n'y a pas de mal à faire un peu les siennes.

—Merci, Lanoue; car cette idée seule troublait le plaisir que je me promettais de goûter cette nuit.

Lanoue s'apprêta à sortir.

—Hé! Lanoue! fit mademoiselle de Saint-André, avant de sortir, allume donc, je te prie, ces candélabres; je ne veux pas rester dans cette obscurité; toutes ces grandes figures à moitié nues me font peur; il me semble qu'elles vont se détacher de la tapisserie et venir à moi.

—Ah! si elles y viennent, dit Lanoue en allant allumer un papier au feu qui brûlait dans la cheminée, soyez tranquille, ce sera pour vous adorer comme la déesse Vénus.

Elle alluma les cinq branches des candélabres, laissant la belle jeune fille se détacher aux regards du prince, dans une auréole de flammes.

Elle était ravissante, ainsi réfléchie par la glace de la toilette, vêtue d'une gaze transparente à travers laquelle perçait l'incarnat des chairs.

Elle tenait à la main une branche de myrte en fleur; elle la passa dans ses cheveux comme une couronne.

Prêtresse de Vénus, elle venait de se parer de la fleur sacrée.

Alors, seule, ou du moins se croyant seule dans la chambre, la jeune fille se regarda complaisamment et amoureusement dans la glace, arquant du bout de ses doigts roses ses sourcils noirs, doux comme du velours, et promenant avec la paume de la main la gerbe d'or de ses cheveux.

Parée ainsi, et dans une posture qui faisait valoir sa taille fine et souple, la jeune fille, campée devant cette glace, fraîche comme l'eau des rivières, vermeille comme un nuage du matin, virginale comme la virginité, vive et jeune comme ces premières plantes du printemps qui, dans leur hâte de vivre, percent les dernières neiges, ressemblait, comme l'avait dit Lanoue, à Vénus Cythérée, mais à Vénus dans sa quatorzième année, le matin où, debout sur le rivage, près de faire son entrée dans la cour céleste, elle se regarda une dernière fois dans le miroir de la mer, encore attiédie de son dernier contact.

Après avoir arqué ses sourcils, lissé ses cheveux, fait reprendre, par un moment de repos, aux chairs de son visage les tons rosés qu'une marche inquiète et précipitée avait empourprés trop chaudement, le regard de la jeune fille abandonna pour elle-même cette reproduction de son visage que lui offrait la glace; ses yeux s'abaissèrent de son cou à ses épaules, et semblaient chercher sa poitrine, perdue dans des flots de dentelle vaporeux, comme ces nuages que le premier souffle de la brise chasse du ciel.

A continuer.

Décédé hier soir à 4 1/2 heures, CARLO PARODI, né en Italie, à l'âge de 45 ans et habitant Mandeville depuis plusieurs années.

Ses amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu ce matin à 10 heures précises.

Son corps est exposé rue de l'Esplanade entre royale et Bourbon, No 94.

Décédé hier soir, à sept heures et demie, à l'âge de 63 ans, FLORENZ ZORN, natif de Schorndorf?, France?, et depuis 31 ans résident de cette ville. Les amis et connaissances de la famille et ceux de L. Uter, sont invités aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures précises. Le convoi partira de la rue Dryades, No 450, entre Terpsichore et Euterpe.

Quête au profit des Orphelines.

Il sera fait dans l'église de Ste-Thérèse, VENDREDI matin, à l'occasion de la fête de l'Assomption, une quête au profit de l'Asile des Orphelines de la rue du Camp. La cérémonie commencera à 10 heures. La messe de Ste-Cécile, composée par M. Théod. Von La Hache, sera exécutée sous la direction de l'auteur lui-même. Les officiers des navires de guerre français et espagnol seront présents. 14 août—2f

VOULEZ-VOUS DE L'OR?

On donne de l'or ou de l'argent pour des billets de Banque, de Ville ou de l'Etat.

Chez Mr. BRETTE, 12, rue St Charles, UP-STAIRS.

14 août—2f.

Quartier Général du Commandant Militaire de la Nlle-Orléans.

Hôtel de Ville, 13 août 1862.

Les personnes qui ont des armes quelconques et désirent les expédier de cette ville, en recevront l'autorisation en s'adressant au sous-député prévôt French.

Ces armes pourront être expédiées pour toutes les parties loyales des Etats Unis, pour la Havane ou pour l'Europe. Toutes celles qui ne seront pas expédiées d'ici devront être livrées ainsi qu'il est dit dans l'ordre No [illegible].

Par ordre de G. WEITZEL.

14 août Lieut. des Ing. des E. U. et Com. Mil. Asst.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Dr. De VALINCOUR prévient ses clients et le public en général qu'il a transporté son office rue Ste-Anne No [illegible], entre Dauphine et Rampart.

7 août—1m

EDITION D'HIER SOIR.

L'Opinion.

Le *Delta* de ce matin publie sous ce titre l'article suivant:

"C'est l'opinion du Président que la conscription ne sera pas nécessaire. Ainsi parle le comité de New-York. Malheureusement cependant, la nécessité d'écraser promptement la rébellion n'est pas une AFFAIRE D'OPINION. C'est une affaire de vie et de mort. Quand votre ennemi a le couteau sur votre gorge, vous ne vous formez pas d'opinion sur le couteau à distance, vous saisissez celui qui est sur votre gorge. L'instinct vous y force.

"Depuis le point de départ nous avons été les victimes de l'opinion. C'était l'opinion avant l'inauguration, que personne n'avait de mal, on n'en aurait; mais la rébellion s'est armée, pendant que nous restions inactifs. C'était l'opinion qu'on ne toucherait pas au fort Sumter; il a été pris. C'était l'opinion que les 75,000 hommes appelés par la proclamation, feraient faire halte à l'insurrection; nous avons eu Bull Run. C'était l'opinion que les trois cent mille hommes finiraient l'affaire: cinq cent mille ont été enrôlés, et cependant pendant huit mois Washington a été assiégé. C'était l'opinion que le *Merrimac* serait coulé; ce fut le *Congress* et le *Cumberland* qui ont été coulés.

"C'était l'opinion que le recrutement pour la guerre devait être arrêté; actuellement on crie même pour avoir des volontaires de trois mois. C'était l'opinion que l'armée de la Péninsule n'avait pas besoin de renforts: elle a été à moitié détruite. C'était l'opinion que les soldats confédérés mourraient de faim—ils sont encore debout; que les unionistes du Sud fourmilleraient à l'approche de nos bannières—on n'a pu en trouver; que les rebelles seraient apaisés en leur rendant leurs esclaves et en protégeant leurs propriétés—ils ont fait les espions le jour et les batteurs d'estrade la nuit. En résumé, l'histoire de la guerre a jusqu'à présent consisté à supporter la peine d'opinions erronées."

Passagers par le Blackstone—Le steamer *Blackstone*, capitaine Thomas, est parti ce matin, à 9 heures pour New York avec un fort chargement, la malle des Etats Unis et les passagers dont les noms suivent:

M. et Mme Moubleg, M. et Mme Leclotte et trois enfants; M. L. Perez, M. J P M—y, M. et Mme E[illegible] et leurs enfants, M. H Oertling, N. Thomas J Derant, M. B Lesom, Mme Oakley et son enfant, Mme Laplace et son enfant.

LA BATAILLE DES SEPT PINS.

Le rapport officiel du général *Johnston* sur la bataille des Sept Pins a paru. Il est daté du 24 juin. *Johnston* s'excuse sur son état de faiblesse des imperfections de son rapport. Il accuse *Huger* d'avoir empêché par ses retards l'entière destruction de la division Keyes.

"Nous avons pris, ajoute *Johnston*, dix pièces d'artillerie, six mille fusils, un drapeau fédéral et quatre étendards de régiment, outre une foule de tentes et d'équipages de camp. Le major général *Longstreet* rapporte que la perte dans son corps est de près de 3000 hommes; le major général *Smith* estime la sienne à 1,283. D'après ses propres journaux, l'ennemi a perdu 10,000 hommes, chiffre sans doute au dessous de la vérité."

DETTE DES CONFÉDÉRÉS.

On a souvent parlé de la dette contractée par la confédération du Sud. Voici comment l'*Examiner* en établit le chiffre, qu'il dit avoir emprunté à des documents officiels:

Emprunt aux banques	$50,000,000
Secours des Etats à rembourser	45,000,000
Dû pour propriétés saisies	65,000,000
Dû pour propriétés détruites	40,000,000
Emprunt de guerre	65,000,000
Billets du Trésor	100,000,000
Dû aux soldats	45,000,000
	$410,000,000

LES COLONIES ANGLAISES.

L'*Express* se plaint amèrement des sentiments peu amicaux témoignés à la cause du Nord par nos voisins des colonies anglaises. Il accuse surtout les Canadiens de se distinguer par leurs sentiments hostiles aux *fédéraux*, et rappelle qu'une foule de drapeaux du Sud pavoisaient les rues de Montréal le jour de la Fête Dieu, tandis qu'un seul drapeau du Nord, qui avait été arboré, a été insulté par la foule. De même à Québec. L'*Express* prétend aussi que les citoyens du Nord qui voyagent au Canada sont exposés à de mortifiantes avanies, c'est-à-dire à entendre souhaiter continuellement le triomphe du Sud. Mais l'*Express* a un remède bien simple qu'il propose à ses concitoyens, c'est "de s'abstenir d'aller au Canada et de dépenser leur argent ailleurs."

Dans le Nouveau-Brunswick, la partialité des habitants pour le Sud vient de se traduire par des voies de fait. Un journal de St Stephens, le *St Croix Herald*, s'étant avisé de parler en faveur du Nord, la foule s'y est portée et a détruit toute l'imprimerie; la plus grande partie du matériel a été jetée à la rivière.

Quête au profit des Orphelines.—Vendredi prochain, pendant la célébration de la fête de l'Assomption, dans l'Eglise de Ste Thérèse, il sera fait une quête au profit des Orphelines de l'Asile de la rue du Camp. La messe de Ste Cécile, composée par M. Theod. Von La Hache sera exécutée par des amateurs. La cérémonie, à laquelle assisteront les officiers des navires de guerre français et espagnol, commencera à 10 heures.

Dévastation et pillage.—L'*Appeal* de Grenada, Mississipi, dit que toute cette partie de l'Etat a été pillée, mise à sac et à cendres.—Les bestiaux en ont été emmenés, les maisons et les barrières brûlées et toutes les provisions enlevées ou détruites [illegible]. Les soldats de Curtis ont pris ou détruit tout ce qui était à leur portée. Les nègres ensuite ont dépouillé leurs maîtres de ce que les fédéraux n'avaient pu emporter, et une insurrection servile est à craindre. Les commissaires nommés par le général ont déjà saisi 113 maisons et magasins appartenant à des rebelles, et la propriété en a été confisquée.

(Nous avons trouvé le paragraphe ci dessus dans le numéro du 2 août du *Sun* de N. York qui est ainsi notre autorité naturelle.)

Recrutement a New York.—Le colonel George Bliss, en parlant de recrutement a exprimé l'opinion, rapportée par le *Sun*, qu'on ne pourra plus lever de nouveaux régiments sans l'assistance de ceux qui veulent en être les officiers, et le département de la guerre refuse d'accorder des congés aux officiers non commissionnés et aux simples soldats qui se trouvent ainsi dans l'impossibilité de s'absenter pour lever chez eux des compagnies ou des régiments. Ces corps néanmoins, ne pourront être levés sans les efforts et le zèle de ceux qui devront les commander. Mais les militaires qui en seraient les plus capables sont justement ceux que le département de la guerre tient le plus à garder au service actif en ce moment.

Récolte au Texas.—On rapporte que la récolte de grains au Texas est la plus grande qu'on ait jamais vue. On aperçoit de distance en distance quelques champs de coton, mais ces plantations sont sur une petite échelle et ont été faites seulement pour les besoins de la consommation domestique.

Enrolements—Un comité de New York, dit le *True Delta*, qui n'indique pas son autorité, a visité le président et lui a proposé de faire remplir les nouveaux cadres par le tirage dans le cas où les Etats n'auraient pas leur quota de troupes avant le 15.

Un régiment de nègres du Massachusetts—Un journal de New York assure que le lieutenant colonel Ingraham, de New Bedford, a déclaré qu'il était prêt à commander un régiment de noirs, s'il y était invité par l'autorité spéciale. Le *Standard* dit à ce propos:

Un régiment de noirs pourrait être aisément levé dans cet Etat. Il y en a ici deux ou trois cents qui s'enrôleraient volontiers si le président annonçait une politique de guerre en harmonie avec l'esprit et l'intention des derniers actes du Congrès.

Kentucky—C'est demain, 14, que doit se réunir la Législature du Kentucky, convoquée extraordinairement par le gouverneur Magoffin pour prendre les mesures que nécessitent, dans les circonstances actuelles, "la sécurité des institutions ainsi que la paix et la tranquillité de l'Etat." Les premiers actes des chambres kentuckiennes nous seront bientôt connus.

Prisonniers du Sud dans les mains des Fédéraux—Le New-York *Herald* du 2 dit qu'il y a environ 20,000 rebelles, prisonniers de guerre, dans les divers dépôts militaires, au camp Douglas, Chicago; Alton, Ill.; camp Morton, Indiana; camp Chase, Ohio; Madison, Wisconsin; à St-Louis; Johnson's Island, près de Sandusky, Ohio; et sur la côte de l'Atlantique.

Evasion—Dans la nuit du 25 juillet, 35 prisonniers se sont échappés de la prison d'Alton, Illinois, par un tunnel de cinquante pieds qu'ils avaient creusé et qui leur donnait une issue à six pieds au-delà de la ronde des sentinelles. Le col. Magoffin, qui avait été condamné à mort, pour avoir manqué à sa parole, a été assez heureux pour se sauver avec les autres.

Sécessionistes arrêtés dans l'Indiana.—Cinq démocrates, du comté de Warrick, Indiana, ont été arrêtés sous la prévention d'avoir aidé les guérillas qui ont tout récemment fait une invasion à Newburg. On dit que les preuves contre eux sont concluantes.

Réquisition de nègres—Le Gén. Nelson, qui commande à Nashville, a requis l'assistance de 500 nègres, appartenant aux Confédérés, pour coopérer aux travaux entrepris dans un but militaire.

Assemblée de Gouverneurs—La *Tribune* de New-York demande que tous les gouverneurs des Etats loyaux se rassemblent immédiatement à Washington, pour aviser aux nécessités de la situation, de concert avec le gouvernement.

Refus de prestation de serment.—Nous avons lu ce matin dans le *Daily Delta* que nombre d'ouvriers employés à l'arsenal de Brooklyn, (New York) ayant refusé de prêter serment aux Etats Unis, ont été renvoyés le 1er août.

Rumeur—Le *National Advocate* a publié dans son dernier numéro qu'un bruit courait hier dans la ville, d'après lequel un journal du Mississipi, du 7 août, contenait une dépêche de Breckinridge à Van Dorn, confirmant la destruction du bélier Arkansas. "Nous n'avons pas vu le journal," ajoute l'*Advocate*. On rapporte encore que le même journal mentionne la perte de quinze hommes des Gardes d'Orléans, tués dans l'affaire de Baton Rouge. On attend les détails incessamment.

Affaires d'Italie.

GARIBALDI ET MURAT.

On écrit de Paris à un journal belge:

Le discours prononcé par Garibaldi à Palerme a produit un effet très regrettable. Les journaux italiens donnent le texte de ce discours qui est relatif à la reconnaissance de l'Italie par la Russie. Garibaldi estime que cette reconnaissance est une honte à double titre pour l'Italie, d'abord parce que cette considération ayant été obtenue par l'intermédiaire de Napoléon III, ce prince devient ainsi nécessairement le protecteur de l'Italie. Garibaldi rappelle à cette occasion, l'acte du 2 décembre en termes qui rendent singulier qu'il ne s'en soit pas mieux souvenu lorsque, au moment de la campagne d'Italie de 1859, il servait dans l'armée commandée par l'Empereur et recevait même, je crois, directement ses ordres de lui. Garibaldi accuse de plus Napoléon III de fomenter le brigandage dans les Deux Siciles! Ici l'imputation est un peu moins illogique, bien que la continuation de ces désordres n'incombe qu'indirectement à la responsabilité du monarque attaqué. Garibaldi ajoute que cette reconnaissance de la Russie est acquise au prix d'une assurance de condescendance (sic) subie par l'Italie, qui, pour plaire au czar, a dissous l'école des jeunes officiers polonais auxquels elle donnait asile.

Il ne faut pas juger trop sévèrement ces sortes d'exaltations qu'occasionnent à Garibaldi ses impatiences patriotiques et son désespoir de ne pas voir se compléter l'unité italienne. On m'assure, du reste, que cette dévorante activité vient de se chercher un aliment, et qu'il aurait décidé que Garibaldi partirait de Sicile pour aller débarquer dans un petit port de Grèce nommé Dragomesto.

Là, le célèbre patriote italien trouverait le général Théodore Grivas, père de celui qui était à la tête de l'insurrection de Nauplie. On calcule qu'ils seraient sous leurs ordres à peu près deux mille hommes, et que ce chiffre se grossirait beaucoup en marchant dans la direction de Larisse et Salonique. Ce serait donc, à ce qu'il paraît, comme diversion en faveur du Monténégro que s'opérerait cette expédition, si elle se réalise, bien entendu. Quoi qu'il en soit, le vapeur de la marine italienne, le *Tortoli*, qui avait conduit Garibaldi à Palerme, a cessé de l'attendre et a été reprendre son service sur les côtes de Sardaigne.

Voici quelque chose de moins sérieux encore que le discours de Garibaldi: c'est une nouvelle lettre du prince Lucien Murat, publiée par les journaux italiens. Cette lettre est une violente diatribe contre la domination piémontaise (dans les Deux Siciles) que le prince qualifie d'oppression étrangère. Le prince Murat se croit sans doute Italien. On pourrait pardonner beaucoup à Garibaldi en raison des immenses services qu'il a rendus à la cause de l'Italie; mais on se demande quels sont les titres du prince Murat à attaquer sans cesse un peuple qui,—souverains et citoyens,—n'a cessé de lutter, au prix de son sang et en courant les plus grands périls, pour l'indépendance de l'Italie depuis quinze ans.

Le *Temps* croit savoir que la dernière Note envoyée à Turin par M. de Bernstorff, sans imposer aucune condition pour la reconnaissance, réserve cependant à la Prusse une entière liberté d'action, pour le cas où le royaume d'Italie attaquerait l'Autriche en Vénétie. Il est vrai que la Vénétie ne fait point partie du territoire fédéral allemand; mais un article du pacte fédéral porte que, si l'une des puissances confédérées est menacée, dans des parties de son territoire qui ne font point partie de la Confédération, la Diète pourrait être saisie de la question de savoir s'il y a lieu pour la Confédération d'intervenir et de prendre fait et cause. C'est alors la majorité des voix qui décide de la paix ou de la guerre.

Le *Temps* ajoute qu'à la date d'avant-hier la réponse de M. Rattazzi à cette dépêche n'était pas encore arrivée à Berlin, mais que des réserves formulées de cette façon ne sauraient empêcher le gouvernement italien d'accepter, quant à présent, le bénéfice de la reconnaissance de la Prusse.

Nos informations concordent avec celles du *Temps*, avec cette nuance en plus que M. Rattazzi voudrait opposer aux réserves de la Prusse d'autres réserves touchant la neutralité que l'Italie serait en droit de réclamer de l'Allemagne.

L'exemple que la Russie a donné, et que la Prusse se prépare à donner aux puissances qui n'ont pas encore reconnu l'Italie, serait à la veille de produire son effet sur la cour de Madrid. Une proposition de reconnaître le nouveau royaume aurait été faite avant-hier dans le conseil de la reine Isabelle et y aurait été favorablement accueillie.

Une grande émotion régnait hier à Milan. On craignait une démonstration en faveur de Rome, et la garde nationale a été mise sous les armes pour l'empêcher.

Le discours de Garibaldi à Palerme et les incidents qu'il a provoqués commencent à faire du bruit dans la presse française. La désapprobation est unanime, nous devons constater cependant que les journaux officieux y mettent de la modération et qu'ils s'occupent peu de leur adversaire. De ce qui commence à transpirer des paroles de l'ex-dictateur, il ressort que sa grande irritation est venue de la reconnaissance de l'Italie par la Russie, et de ses soupçons que cette reconnaissance, due à l'empereur Napoléon, aurait été achetée au prix de quelque concession honteuse pour l'Italie. Le patriotisme est ombrageux et, à ce titre, il faut être indulgent pour un homme du caractère de Garibaldi.

Un de nos correspondants croit pouvoir lever le voile qui cache les projets actuels de Garibaldi. Il préparerait en Sicile une nouvelle expédition destinée à se rendre en Grèce et à participer à un soulèvement qu'organiserait dans ce pays le général Grivas, père de l'ancien commandant de Nauplie. Mais les insurrections ne s'annoncent pas ainsi à l'avance, et nous doutons beaucoup de l'exactitude des projets dénoncés.

Chronique parisienne.—Nous lisons dans une des dernières correspondances parisiennes de Frédérick Gaillardet:

On a assez quelque peu jasé, dans les salons parisiens, du mariage officiellement annoncé de M. Chasseloup Laubat, le ministre de la marine et des colonies, qui, à l'âge de 57 ans révolus, épouse Mlle Pilié, qui n'en a que dix-huit. Mlle Pilié est fille de M. Armand Pilié, créole de la Nouvelle-Orléans, établi depuis de longues années à Paris, où sa femme a eu une grande réputation de beauté. La fille n'est pas moins belle que la mère, et elle est, dit-on, parente, à un certain degré, du général Beauregard, le chef le plus illustre de l'armée confédérée, dont les ancêtres furent originaires de Dieppe. On trouve encore *la rue Beauregard* dans cette ville, d'où sont partis la plupart des hardis navigateurs et des courageux colons qui ont fondé la colonie française du Canada.

A propos d'origine lointaine, on trouve dans une histoire déjà ancienne du Mexique que les derniers descendants de Montezuma se sont fondus dans la famille des comtes Guzman d'Espagne, auxquels ils se sont alliés. L'impératrice actuelle des Français, descendant en ligne directe des Guzman, se trouve être ainsi l'héritière de Montezuma. N'est-ce pas un singulier et curieux hasard que ce droit de succession mis au service de la France, dans le cas où elle aurait quelques prétentions sérieuses au trône du Mexique? Si le gouvernement impérial fait preuve de sens en ne revendiquant pas ce droit, il lui reste au moins celui de ne laisser aucun prétendant le *primer*. Le comte de Réaus me pardonnera ce calembourg si mal *réussi*.

Exportation de farine—Le *Great Eastern*, parti de New-York ces jours derniers pour Liverpool a emporté 8,000 tonneaux de farine.

CHRONIQUE LOCALE.

Nègres marrons.—Sept esclaves appartenant à M. Térence Cousin, habitant de Bonfouca, paroisse St-Tammany ont été arrêtés, hier, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain.

Ils avaient un fusil à deux coups, sept couteaux et un rasoir. Ils ont opposé de la résistance, mais les officiers n'ont pas tardé à se rendre maîtres d'eux et les ont envoyés en ville.

Deux des fugitifs ont sauté hors du wagon tandis que le convoi allait à toute vapeur et se sont enfuis. Les cinq autres sont au poste du Troisième District.

Bons Maris.—D. Daughton et Jno Nugent ont été arrêtés, hier soir, dans le Quatrième District, pour avoir battu leurs femmes.

Mme Nugent qu'on croit aussi coupable que son cher époux, a été également arrêtée.

Magasin ouvert.—L'officier Rose dit que le magasin de M. Albert, chapelier de l'encoignure des rues Chartres et Douane, était ouvert hier soir, à une heure avancée.

Cheval et buggy.—L'officier Honiuhan dit qu'il a reçu du Dr Elliot un cheval et un buggy. L'animal avait pris le mors aux dents dans la rue Baronne.

Délit—Alex. Burke, de la Cie K. du 12e régiment du Maine, a été arrêté hier soir.

Il est accusé de délit chez M. V. Bermudes et d'assaut et batterie.

La Taxe—Voici la dernière liste de ceux qui ont acquitté la taxe:

Comité de Salut Public	$ 316 25
J & J C Davidson	2000 00
Saragge?, Donegan & Co	500 00
S. McIlhenny	150 00
Walker & Co	100 00
Jacob Zoelly	250 00
Veuve W P Welham	250 00
Holloway & Lonsdale	250 00
Baxter, Prethro & Co	100 00
J W Stanton & Co	250 00
W & D Urquhart	125 00
M D Cooper	500 00
E Booth	500 00
Farley, Jurey & Co	500 00
Lane & Salter	500 00
Wm H Pierson	100 00
C C Gaines	750 00
C C Gaines (balance $ 250)	500 00
Abat & Cushman	500 00
Geo. E Mandeville	100 00
J J Person & Co	200 00
Giffen Snedes & Co	250 00
Hyde & Goodrich	500 00
A H May & Co	500 00
D R Carroll	500 00
Wm Murphy	500 00
J W Burbridge & Co	75 00
McLemore, Reyburn & Co	500 00
[illegible]	250 00

Le délai fixé par le général Butler a expiré hier soir. Le nombre de personnes qui ne se sont pas conformées à l'ordre est de vingt six.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Mercredi soir, 13 août.

SUCRE—L'approvisionnement est faible et la demande bonne à des prix fermes. Les ventes d'aujourd'hui comprennent [illegible] boucauts, en plusieurs lots, à 7¾ cts le fair, 7¾ le fully fair à prime, et 8 cts le choix.

MELASSE — L'approvisionnement est modéré et nous n'avons aucune vente à mentionner aujourd'hui. Les dernières ont eu lieu à 15 cts le gallon de fermentée d'habitation.

FARINE—Détail, $11 le baril des bonnes marques d'extra. Il s'est vendu à l'encan, ce matin, environ 120 barils, en beaucoup de lots, en magasin, à $9 @ $11 75 le baril, suivant la qualité et la marque.

FOIN, MAIS ET AVOINE—Le stock de ces articles est modéré et se vend, au débarcadère, $75 le tonneau de foin, $2 le boisseau de maïs et $1 @ $1 05 l'avoine.

SON—Il n'y en a plus sur le marché. La dernière vente a eu lieu à $1 50 les 100 livres.

WHISKY—Le rectifié se vend $1 50 @ $1 75 et celui qui est mélangé avec le rhum de la Louisiane 80 c. le gallon.

Il n'y a pas eu d'arrivages depuis le commencement de juillet.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le stock est encore faible, et les prix élevés de la plupart des provisions se maintiennent. Les épaules et les plate-côtes de bacon rapportent 12 @ 13 cts; les jambons passés au sucre 22 @ 23 cts; la graisse prime en barillet 24; le beurre 22; le fromage 24 cts; le porc mess, $25 le baril, et le bœuf mess, $[illegible] le demi-baril.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 14 août 1862

Arrivé hier, 60 bœufs, 12 cochons et 5 veaux. Stock vendu, 41 bœufs, la ... cochons et 5 bœufs. Stock à vendre, 53 bœufs et 41 cochons.

" " 2e qualité, " "	10 @ 11
" " 3e " par livre, nette	09 @ 15
Cochons, par 100 livres	15 cts
Veaux, 1re qualité par tête	$20 @ 25
" 2e qualité, par tête	$25 @ 3
Vaches à lait, par tête	$[illegible] @ [illegible]
Moutons, 1re qualité, par tête	$10

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIÉS HIER.

Barque Larcy, Murray, New York.

ARRIVÉS HIER.

Steamship des E U Jerry?, Boston

Goélette Union, Bowie, Key West et Pensacola.

Goélette Planter, de la Côte.

Goélette Alciope, de la Côte

Montant le fleuve.

Steamship de la malle des E. U. Ocean Queen, Tuzry New York.

Navire Mont Blanc, Donnell, Boston—chargé de glace à J L Warner & Co.

Navire des E U Nightingale D B Horne.

Navire des E U Pampero, C W Higgin, avec des provisions pour le gouvernement.

Navire J F Chapman.

Navire Henrietta.

Transport espagnol Pinta.

Barque E A Chase, Dowling, Liverpool.

Barque Cavallo.

Barque des E U Midnight.

Barque Powhattan, charbon pour le gouvernement.

Barque Carleton, charbon pour le gouvernement.

Barque Telegraph, charbon pour le gouvernement.

Barque Texana, Brand, New York.

Brick Alice Lee, charbon pour le gouvernement.

Brick A U Catell, charbon pour le gouvernement.

Goélette Okeana, avec du charbon pour le gouvernement.

Goélette Wave, Wyman, Minatitlan.

IMPORTATIONS.

Boston—Par le steamship Jerry—Provisions pour le gouvernement.

Key West et Pensacola—Par la goélette Union—182 boisseaux maïs et divers à ordre.

ENVOIS DE PRODUITS.

De la Côte—Par la goélette Alciope—10 boucauts sucre et 120 barils mélasse à ordre.

De la Côte—Par la goélette Planter—70 boucauts de sucre à ordre.

Théâtre de l'Opéra.

Dimanche 17 *août* 1862 —**Bénéfice de M. Ch. Cimasse.**

Avec le concours de mesdames Delatournerie, Boudro, Louise Maillet et Marie Maillet, et de MM. Beltes?, J. de Bosco, Dorleans, Adorry, et des chœurs de l'opéra. M. Prudhomme dirigera l'orchestre.

LA DAME BLANCHE.

Opéra comique en 3 actes, de Boieldieu.

UN FEU DE CHEMINÉE—Vaudeville en 1 acte

Bureau du Board des Assesseurs de la ville.

Salle No 15, *Hôtel de Ville*, 12 *août* 1862.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

LE Board d'Assesseurs de la ville de la Nlle Orléans ayant achevé les tableaux d'assessement pour l'année 1862 et les copies de ces tableaux ayant été remises aux secrétaires du Board, salle No 15, Hôtel de ville—les habitants et les propriétaires de la ville pourront venir les examiner, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., tous les jours, les dimanches exceptés, pendant TRENTE JOURS, à partir du 15 courant.

Le Board d'Assesseurs donne en outre avis qu'il se réunira à son bureau, No 15, Hôtel de ville, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M., le 19, le 20 le 22 et le 23 septembre prochain, pour revoir leurs assessements à la demande de quiconque se croira lésé.

JOHN H PROBUS, Secrétaire du Board d'Assesseurs.

14 août

Farine.

950 barils FARINE superfine de Baltimore, à vendre par

WARNEKEN & Co, rue de l'Union No 41

14 août—3

Thé. Thé.

25 demi boîtes THÉ noir de,

A vendre par WARNEKEN & Co, Rue de l'Union No 41

14 août—3

Café Java.

400 sacs CAFÉ JAVA,

A vendre par WARNEKEN & Co, Rue de l'Union No 41

14 août—3

A VENDRE

Dans la rue Vieille-Levée No 56.

500 barils FARINE pour familles, entre double et extra, marques de choix de l'Ohio.

10 tierçons JAMBONS passés au sucre.

20 caisses HUILE D'OLIVE.

14 août—6f CHARLES A. SIEG.

Perdu ou volé,

UN CHIEN de petite taille, ayant deux taches noires sur le dos et deux points rouges sur les yeux. Sa tête est noire et brune. Une récompense libérale sera donnée à celui qui ramènera ledit chien au coin des rues Villeré et Orléans.

14 août—1

Marchandises

EN débarquement du steamer *St Mary* et navire *Galena*, en vente par CUSACHS & OGDEN rue Royale encoignure St-Philippe.

POUR TEINTURIERS.

Bois de Campêche coupé, Extraits de Campêche, Fustic, Quercitron, Tartre rouge, Couperose, Bi cromate de potasse, Prussiate de potasse, Acétate de plomb, Noix de Galles, Sumac, Cochenille, Carmin d'indigo, Carmin de Safranum, Sel d'étain, Terra japonica, Indigo de Guatimala, Indigo de Manille, Acide sulphurique, de muriatique, de nitrique.

POUR DISTILLATEURS ET CONFISEURS.

Crême de tartre, Acide citrique, Acide tartrique, noir animal, Santal rouge, Cassia ambra, Coriander graines, Carvi, de Essence de cognac, de Carvi, de de Peppermint, de de Clous de girofle, de Bergamotte, de de Limon, de d'Anis, de d'Orange, de de Winter green, de de Sassafras, de de Lavande, de de Genièvre, de de Curaço, de de Marasquin, de de Fraises, de de Framboise, de de Groseille, de d'Absinthe.

POUR PEINTRES.

Blanc d'Union pur, Huile de Lin, Chrome Vert, Vernis de Copal, Patent Dryer, Noir de fumée.

POUR PHARMACIENS, &c.

Sel d'Epsom, Potasse rouge, de blanche, Racine de Gutmacre?, Senna, Graine de Canary, de Chanvre, Curcuma, Gomme laque, Ether sulph, Ammoniac liquide, Esprit de Nitre, Baume de Copahu, Cubebs, Saffran, Rhubarbe, Huile de foie de Morue, Tamarins, Cire blanche, Cantharides, Oxide de Bismuth, Opium Chloroforme, de Aloes, Arrowroot, Fécule patate, Moutarde noire, de blanche, Racine de Gingembre, de Réglisse, Bleu en tablettes, Réglisse de Calabria, de Sicile, Borax, Gomme Arabique, de en poudre, Cayenne en poudre, Racine de Valériane, Eponges, Tannin, Hellébore, Blanc de Baleine, Gomme Tragacanth, Ipéca, Quinine, Calomel, &c. &c. 14 août—

LA MAISON J. SENAC & Co

Venant d'ouvrir une nouvelle caisse de barèges, continuera comme par le passé à les écouler à raison de 15 cents la yarde. Aussi: offre à vendre un assortiment de mousseline Jacquard, à des prix très modérés.

J. SENAC & Co, No 12, rue Ste Anne, maison Pontalba

12 août—15

A vendre, à bas prix,

Une MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située rue du Canal.

S'adresser chez F. A. DUCROS, rue de la Commune, No 119. 6 août—3f

Banque de l'Union de la Louisiane,

Nlle-Orléans, 30 juillet 1862.

TRAITES SUR PARIS, à vendre par cette Banque.

GEO. A. FRERET, Caissier.

3 juil—15f

On demande à louer

Une bonne et grande MAISON dans la ville, pour une nombreuse famille.

S'adresser à V. ALLAIN & Co, rue Conti, No 30

6 août—3f

Jour de départ, VENDREDI, 15 août à 8 heures P.M.

POUR NEW-YORK.

Le beau steamer CREOLE, capitaine Thompson, partira VENDREDI prochain à 8 heures A. M. Pour fret seulement, s'adresser à

WARNEKEN & Co, rue de l'Union No 41.

13août

POUR LA COTE.

Le bateau à vapeur TIME AND TIDE, capitaine Taylor, pour la Côte, au-dessus ou au-dessous de la ville, d'après les ordres pour le service.

5 août

POUR BATON ROUGE.

Départs les dimanches et mercredis à 9 h. A. M.

LE bateau à vapeur EMPIRE PARISH, capitaine R. Paris, ayant été vendu à ses propriétaires par le gouvernement des Etats Unis, fera des voyages régulièrement à Baton Rouge et aux ports intermédiaires, deux fois par semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

D. DE GOICOURIA & Co, 46 rue Carondelet.

24 juill—

GOELETTE A VENDRE.

UNE goélette du port de 40 tonneaux, pouvant recevoir un fort chargement pour sa grandeur et convenable pour transporter le sucre sur le fleuve. S'adresser au bureau de l'ABEILLE ou dans la rue Gravier, No 61.

12 août—3

POUR BARCELONE (ESPAGNE.)

Le beau trois mâts français AUGUSTE & VICTOR, capitaine Ménard, attendu très prochainement de la Havane fera voile de la Nouvelle-Orléans, pour Barcelone (Espagne), dans la première quinzaine d'août.

Pour passage seulement (ayant un plein chargement engagé), s'adresser à

GAUTIER & LAMOTTE, Rue Carondelet, No 24

17juill—

PARA BARCELONA.

La hermosa fragata francesa AUGUSTE & VICTOR, capitan Menard, que debe llegar de un momento a otro de la Habana, saldrá de este puerto para dicho Barcelona, España, [illegible] de Agosto.

Los que quieran [illegible] pasaje solamente podran verificarlo dirigiendose a los Sres.

GAUTIER & LAMOTTE, Calle Carondelet No 24

17juill—

A VENDRE.

DEUX CENTS TRENTE CINQ MULETS No 1; Six mulets aveugles, très forts et travaillant bien, une grande quantité de vieux omnibus et ressorts, 60 omnibus en bon état, un grand nombre de vieilles roues d'omnibus et de harnais de seconde main—en lots au gré des acheteurs et à des conditions avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, à Jefferson City, au-dessus de Stock Landing, de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

HART & WINTZ, propriétaires.

5 août—1m

Partie marronne,

La négresse MARTHA, âgée d'environ 17 ans, taille ordinaire—Elle a un défaut dans les doigts d'une des mains. Quiconque la logera dans la prison de la ville et en donnera avis au No 69, rue Royale, recevra une récompense honnête.

3 août—6

A VENDRE.

La résidence de M. Schmidt à Greenville, avec un lot au dessus de l'Institut de Madame Macé et faisant face au chemin à coulisses de Carrollton. On peut examiner la propriété tous les jours de 11 heures du matin jusqu'à la nuit. Conditions comptant.

6 août—12f

F. GONTHIER.

Successeur de John & Ed. Ducournau,

Marchand tailleur,

Rue St Charles, encoignure Commune

3juil—3m

Aux Boulangers.

Quartier-général du commandant militaire de la Nouvelle-Orléans

Hôtel de Ville, 8 août 1862.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de douze piastres ($12) le baril, les boulangers sont requis de donner, durant la semaine commençant VENDREDI 8 du courant, comme suit, jusqu'à nouvel ordre

Quarante-quatre onces de pain pour 25 cents.
Vingt-deux " " " 10 "
Onze " " " 5 "

Les acheteurs dont un prix plus élevé sera exigé donneront leurs noms, le nom du boulanger [illegible] et feront savoir [illegible] qu'ils ont payé, à l'une des stations de police ou à l'un des bureaux du marshal-prévôt.

JONES H. FRENCH, Marshal-Prévôt et Commandant militaire assistant.

JAS F. DUNHAM, Secrétaire

Nlle-Orléans, 8 août, 1862 8 août—6

Premier District de Desséchement.

Bureau des Commissaires du Premier District de Desséchement.

Hôtel de Ville, salle No 20, Nlle Orléans, 20 juillet 1862.

TOUS les propriétaires de terres situées, dans les limites du Premier District de desséchement, qui est borné par le fleuve Mississipi devant, la rue Julia et le Nouveau Canal au dessus, le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue St Pierre au-dessous—sont prévenus que le premier versement de l'assiette pour les frais de desséchement du dit District est maintenant dû, et doit être payé à ce bureau. Les comptes qui ne seront pas payés vers le 20 août prochain seront déposés en Cour, sujets à des procédures légales. Les personnes qui viendront payer ces taxes sont priées de faire connaître leurs propriétés par écrit.

G. INGRAM, Président.

25juil—au20

CIGARES DE LA HAVANE.

548,300 Cigares de la Havane.

REÇUS par le steamship "Cardenas" comprenant un assortiment de Vegueros, Media Regalia, Media Regalia cilindrados, Trabucos, Londres Conservas, Brevas, Conchas Regalia Londres, Cañones Rayados et Regalia Britanica des marques de Larrañaga, La Gloria, [illegible], El Sol et [illegible].

Aussi—200 [illegible] cigarettes, en magasin et à vendre par

E. TROISBOEUF?, N. 18, rue de la Douane entre Chartres et Vieille Levée.

5 août—3m

AVIS.

MM. AUGUSTE BARBÉ & Cie, ayant acheté le magasin de M J Lacotte, préviennent le public qu'ils continueront le même genre d'affaires que par le passé et ils espèrent du public le même patronage bienveillant que leur prédécesseur.

AUGUSTE BARBÉ, LOUIS CASSOU.

Rue Vieille Levée entre St Philippe et Dumaine

9 août—

Avis au Public.

LE soussigné prévient les marchands de la ville et les entrepreneurs de bâtisses, que son magasin de quincaillerie, au coin des rues Français et Victoire, est positivement en liquidation. Désirant clore ses affaires d'ici au 1er janvier 1863, il aurait nécessairement à traiter avec un acquéreur à qui il ferait des conditions libérales. [illegible] Les personnes qui lui doivent sont priées de venir régler, et celles à qui il doit de lui apporter leurs comptes immédiatement.

J. ANTHOINE

3 août—1 j—1m

Perdu ou égaré,

UN billet à ordre de la somme de mille piastres tiré par Pierre Deverabe à son ordre et endossé par lui, daté à la Nouvelle-Orléans 7 janvier 1857, payable un an après cette date et portant intérêt, après échéance s'il n'est pas ponctuellement payé, à raison de 8 pour cent par an, jusqu'à paiement final; lequel billet est signé ne varietur par Philippe Lacoste, notaire public, pour identifier l'acte hypothécaire passé par-devant lui, le 7 janvier 1857.

Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, car le paiement en a été arrêté.

17 juil—3f ou 30j C. A. CASTILLO.

A VENDRE.

DEUX CENTS barils gros maquereaux nouveaux No 3, de la meilleure qualité, en débarquement du steamer *Créole*, à vendre par

WARNEKEN & CO, Rue de l'Union, No 41.

13août—

Change.

CHANGE sur France, en petites sommes, à vendre par

OSCAR BERCIER & CO., No 17, rue St Louis.

12 août—

CHAMPAGNE.

40 CAISSES 12 bouteilles, Grand Sillery de l'excellente marque ŒIL DE PERDRIX, à vendre par

OSCAR BERCIER & Co. No 17 rue St Louis

31 juil

Chien trouvé.

Trouvé hier, dans le Deuxième District, un chien de Terreneuve, blanc, taché de noir sur la tête. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais. S'adresser dans la rue Toulouse, No 74, entre Royale et Bourbon.

12 août—3f

Groceries! Groceries!

BEURRE, graisse, café Rio, Java et Havane. Chandelles de toutes qualités, huile d'olives, saisons assorties.

A vendre par E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St Louis

8 août

Jambons, Lard pour déjeuner.

DIX tierçons jambons de choix;

2 tierçons lard fumé, pour déjeuner.

A vendre par E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St-Louis

8 août

Papier à Cigarettes et Cigares,

VENANT d'être reçu, un lot de beau papier à cigarettes, à bas prix.

AUSSI—50,000 cigares de la Havane, reçus par la goélette "Philomène" et à vendre par

BORNIO & BROTHER, 34, rue Gravier.

13 août—30f

Quartier Général du département du Golfe.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1862.

Ordre spécial No 251.

TOUTES les propriétés de John Slidell, officier du gouvernement rebelle, sont confisquées.

Par ordre du major-général BUTLER.

R. S. Davis, capitaine et A A A. G.

13août—

Commission de Secours.

Nlle-Orléans, 11 août 1862.

LE Board recevra des demandes de résidents du Deuxième District, mercredi et jeudi, 13 et 14 du courant, à la maison d'École De Soto, rue Mandeville, Troisième District, à partir de 9 heures du matin.

BENJ. F. FLANDERS, Président.

13août—

Guardia de Lincoln.

Cien pesos de enganche y 160 acres de tierra.

PARA acabar de formar esta compañía, que ha de servir en el ejército de los Estados-Unidos, se necesitan algunas personas capaces de tomar las armas.

Los que deseen alistarse, recibirán en el acto de su enganche $38 en efectivo—Prest—$13, al mes, con el equipo necesario y rifle de Enfield. [illegible]

M. DE LA CALLEJA, capitan.

28 julio No [illegible] calle de Old Levee

Armée des Etats-Unis.

Premier régiment de Volontaires de la Louisiane.

CENT PIASTRES DE PRIME et 160 acres de terre —$38 payé d'avance.

Il sera pourvu aux besoins des familles des soldats.

Cette compagnie étant presque au complet, quelques hommes robustes pourront obtenir un service en s'adressant à mon bureau. On demande un TAMBOUR et UN FIFRE. Il sera payé deux piastres pour chaque recrue amenée à mon bureau. Le bureau de recrutement est encoignure des rues Girod et Nouvelle Levée dans l'Hôtel Commercial.

28 juil— H. T. CARTER, Officier de recrutement

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE

Indiennes américaines, cotons bleus, coutil, étoffes rayées et marchandises sèches.

PAR E. ROGER & Co.,

C. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 14 août, il sera vendu à 10 heures à leurs salles d'encan, Nos 65 et 67, rue de la Vieille-Levée,

1,000 pièces indiennes américaines, Spragues, [illegible]

8 caisses coton bleu, Lowndale.

10 balles coutil et étoffes rayées.

—ET—

Un grand assortiment de marchandises sèches.

Conditions—A la vente. 12 août

R. SCOTT, Encanteur,

64 rue des Magasins, encoignure Natchez

VENDRA, jeudi, 14 août, à 10 heures:

60 caisses Château Margaux [illegible] & Co;
16 barriques vin rouge;
5 quarts pipes Sherry pale;
[illegible] de do do;
[illegible] de Madère supérieur;
10 barriques ale supérieure Wood & Co;
[illegible] Vermouth [illegible] & Co;
10,000 cigares de la Havane [illegible] 14 août

R. SCOTT, Encanteur,

64 rue des Magasins, encoignure Natchez.

VENDRA jeudi, 14 août, à 10 heures:

[illegible] sacs riz; [illegible] caisses savon [illegible]

14 août

VENTE SANS RESERVE.

150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

200 lots linge fait, fil et de calicot.

PAR E. ROGER & Co,

C. SAMORY, Encanteur.

SAMEDI, 16 août, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan Nos 65 et 67, rue de la Vieille Levée:

150 caisses bottes, souliers et brodequins, assortis; un assortiment frais et choisi.

—AUSSI—

200 lots de linge fait tels que habits bleus [illegible], habits alpaca, pantalons [illegible] habits mérinos, habits castors, pantalons, habits et gilets, habits toile.

Conditions à la vente. 14 août

Farine, Ale, Porter, Pistaches, Cidre, &c.

PAR E. E. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, dans la rue des Magasins No 59:

100 barils farine avariée sur le steamer Créole
100 douzaines ale et porter; 4 barils [illegible]
17 barquets beurre, 5 boucauts plate-côtes bacon; [illegible]
Eau-de-vie, whisky, savon, amidon, tabac, cigares, [illegible]

Conditions—comptant. 13 août

Vins, Champagne, Huile, Fruits, &c.

PAR E. ROGER & Co.

C. SAMORY, encanteur.

VENDREDI, 15 août, il sera vendu à 11 heures, au magasin de MM. Piaggio & [illegible], Nos 64 et 66, rue de la Vieille-Levée, entre Bienville et Conti

150 barriques vin rouge pour familles.
5 barils vin blanc;
100 caisses vin rouge.
100 paniers champagne.
200 do huile d'olive.
25 barils vin de Porto.
25 do vin de Madère.
200 caisses cerises à l'eau de vie.
14 do fromage tête de mort.
[illegible], fruits au jus, porcelaine et autres articles.

Des catalogues seront distribués aux acheteurs le matin de la vente.

Conditions à la vente. 11 août

Meubles! Meubles!

PAR HOFFMAN & MARKS.

J. HOFFMAN, encanteur

No 63, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti.

JEUDI, 14 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu

Un bel assortiment de meubles de salon, comprenant couches, tables à dessus de marbre, bureaux, chaises, &c., &c. 11 août

Vente à l'encan pour opérer un partage entre H. Lopez et E. M. Peach.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

MERCREDI, 20 août 1862, il sera vendu à 10 heures du matin, sans réserve, au bayou St Jean, [illegible]:

Un manège de chevaux de bois [illegible], 4 voitures, un orgue, [illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.

8août—

Quartier général du Commandant militaire,

Nlle Orléans, 11 août 1862.

ORDRE GÉNÉRAL No 21.

Un grand nombre des habitants de Baton Rouge [illegible]

Ceux qui demeurent dans le Deuxième District [illegible]

Ceux qui demeurent dans le Premier District [illegible]

Ceux qui demeurent à Alger [illegible]

Ceux qui demeurent à Jefferson City [illegible]

Ceux qui demeurent au Lac Pontchartrain [illegible]

Chaque personne fera un paquet de toutes les armes qu'elle livrera [illegible]

Il sera obéi à cet ordre avant samedi prochain [illegible]

Par ordre, G. WEITZEL.

Commandant militaire assistant.

EDWIN ILLSLEY, A. A. A. G. 13août

Institution pour les jeunes gens.

UNE Institution sera ouverte le premier lundi de septembre, à l'encoignure des rues Remparts et Bourbon, pour l'instruction des jeunes gens dans les [illegible]. Les différents départements seront sous la direction des professeurs expérimentés dont les noms suivent:

Chs Lavender, ci-devant directeur du Collège de St André,

Geo. Robinson, [illegible] professeur du Collège [illegible] Jacques,

H. des Borde, principal de l'école [illegible]

Pour les conditions, s'adresser à l'Institution de 10 heures à midi.

—Références—

Dr D. D. Holliday, Geo. Jonas
W. C. Commack, banque des Citoyens, Dr P. Lefon
P. Laborie, Dr H. Deret,
A. & P. Coppoilat, W. B. Schmitt,
G Sabatier, J Gasquebeau,
Lamalathiere, Dr C. Delery. 11 août

AVIS.

LA maison HARRIS, BERCIER & CO est dissoute d'un commun accord et est maintenant en liquidation. Les personnes qui nous doivent voudront bien régler avec M. Oscar Bercier, au No 17, rue St Louis.

Nlle-Orléans, 9 août 1862

9août—7f HARRIS, BERCIER & CO.

Pass Book perdu.

IL a été perdu rue Tchoupitoulas, entre Julia et Girod, un PASS BOOK contenant environ [illegible] piastres. Il sera donné une récompense libérale à celui qui le rapportera au bureau de ce journal. 13 août—

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Ferrier,

A partir du 1er août prochain, l'Institution sera transférée dans les bâtiments anciennement occupés par les écoles publiques, rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

De vastes appartements destinés particulièrement à loger pensionnaires sont préparés avec tout le confort désirable.

Les admissions au pensionnat auront lieu à partir du [illegible] prochain.

L'externat de même aux mêmes conditions que précédemment. Les prix varient de $5 à 12, selon la force des élèves.

Deux professeurs d'anglais et de mathématiques sont attachés à l'établissement.

M. G. Gerber reste chargé des cours de latin, de grec et d'allemand.

Ces cours sont accordés sans aucune rétribution supplémentaire.

M. Ferrier conserve la direction des classes françaises.

Les personnes qui désirent des prospectus pourront s'adresser provisoirement à l'Institution, rue Hôpital No 79, entre Royale et Bourbon. 22 juil—

HOFFMAN et MARKS,

41........*Rue de Chartres*........41

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes de dehors.

Reçu par les derniers arrivages,

DEMI PARAPLUIES.
CHAPEAUX Coveur fantaisie.
ALEPINE noire.
MOUSSELINE laine noire et couleur.
COTONNADE.
SOIE à coudre.
RUBAN de fil.
RUBANS unis et façonnés.
FLEURS.
PLUMES.
TOURS de têtes, &c.

En Douane:

BAREGES unis et façonnés.
CREPES noirs et couleurs.
GANTS satins, &c.

C. RAVELET & FILS, 22, rue Chartres.

6 août—3f

VINS! HUILE!

PATES! GRUYERE! &c.

VINGT demi pipes vin catalan très coré,
25 barriques vin rouge St-Julien médoc,
[illegible] barils vin blanc [illegible],
[illegible] caisses vermouth [illegible],
100 demi caisses [illegible],
300 paniers huile d'olive extra, A. Cross,
10 meules fromage de Gruyère,
200? caisses papier à cigarettes,
[illegible] caisses huile de choix,
[illegible] caisses pâtes à Naples, en débarquement du navire "Galena."

6 août—3f LAMATA FRERES, 9 & 11 rue Jefferson

DROGUES.

OPIUM [illegible],
Opium en poudre,
Camphre raffiné,
Crême de tartre, en poudre et cristallisée,
Huile Palma Christi,
Chlorate de chaux,
Réglisse poudre,
Ipeca en poudre.

A vendre par R. J. HART & Co, Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

8 août